



Paris, le 17 décembre 2007

Monsieur Nicolas GIRODET  
Directeur exécutif France  
Imaginarium

## **Objet : Demande de retrait de la vente du MO1, portable pour enfants**

Monsieur le Directeur exécutif France,

En date du 15 décembre 2007, la Société que vous dirigez, Imaginarium, a décidé de commercialiser, dans ses magasins français, un téléphone portable destiné aux enfants âgés de six ans et plus.

Dans vos rayons, ce portable est proposé comme un jouet. Or, il s'agit d'un objet qui, comme tout téléphone mobile, émet et reçoit des ondes électromagnétiques qui sont loin d'être sans conséquence pour le cerveau des enfants qui pourraient en être les utilisateurs.

Nous vous rappelons que des études de plus en plus nombreuses confortent l'hypothèse d'un risque fortement accru de tumeurs du cerveau, du neurinome de l'acoustique et de la glande parotide au bout d'un certain temps et à la suite d'une certaine intensité d'utilisation par des adultes. Nous vous renvoyons tout spécialement aux travaux publiés dans le cadre du Programme Interphone initié par l'OMS ainsi que ceux des chercheurs suédois qui « bénéficient », pour leurs recherches, d'une antériorité dans l'usage massif du portable. Nos inquiétudes sont d'autant plus fortes pour les enfants que chacun s'accorde à reconnaître qu'ils présentent une plus grande fragilité que les adultes. Des chercheurs brésiliens ont d'ailleurs mesuré cette fragilité particulière en montrant que leur cerveau absorbait 60% de rayonnements électromagnétiques de plus que ceux des adultes.

Nous vous rappelons également que l'Association Française des Opérateurs de Mobile affirme avoir fait le choix de ne pas proposer d'offres destinées à un public jeune de façon à éviter tout risque éventuel, que l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail incite les parents à ne pas doter leur progéniture de mobile, et que, très récemment, la Présidente du Conseil scientifique de la Fondation Santé et Radiofréquences a déclaré, publiquement, qu'elle ne donnerait pas de portables à ses enfants avant leur 18 ans, c'est-à-dire, l'âge de leur majorité.

En tentant de vendre, sous forme de jouet, ce produit destiné à de très jeunes enfants, la Société Imaginarium, transgresse les règles élémentaires de prudence et de respect de la santé et de la vie d'autrui. Nous vous demandons donc de retirer de vos rayons, dans les 48 heures, ce portable, dénommé MO1. A défaut de réponse positive à cette demande amiable, nous nous verrons contraints d'engager les procédures judiciaires qui s'imposent.

Nous sommes par ailleurs surpris que le Groupe L.V.M.H (qui détient 40% du capital social d'Imaginarium) ait pu cautionner, même implicitement, cette stratégie commerciale agressive qui fait fi des précautions sanitaires les plus élémentaires.

Vous remerciant par avance de la prise en considération de nos demandes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur exécutif, nos salutations respectueuses.

Stéphen KERCKHOVE,  
Délégué général d'Agir pour l'Environnement

Janine LE CALVEZ,  
Présidente de Priartém